

Image not found or type unknown



## Succession à l'étranger et en France

Par **miroirdelsol**, le **01/05/2013 à 14:58**

Bonjour

Comment la succession des biens et le partage se fait quand il y a des biens en France et des Biens au Portugal

Faut-il passer par un notaire dans chaque pays?

Merci pour votre aide

Par **amajuris**, le **01/05/2013 à 15:00**

bjr,

pour les biens immobiliers sera appliqués à la succession les règles du pays où sont situés ces biens.

en France il faut un notaire, au Portugal j'ignore si cela est nécessaire.

cdt